

Compte rendu de la Réunion du Conseil municipal

Du 27 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 27 avril, à 18h00

Le Conseil Municipal de Criteuil-la-Magdeleine, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur FOUGERE Michel, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 20 avril 2023

Présents : Mrs FOUGERE, MATIGNON, et GUINET

Mmes PARRA RICHEN, PILLET et DESMORTIER

Absents Excusés: Mmes MOUSSA, Mme SANSONNET, M. SAVIN et M. DESMORTIER,

Procuration (s): Mme SANSONNET à M. FOUGERE et M. DESMORTIER à Mme. DESMORTIER

Secrétaire de séance : Christophe GUINET

1. Approbation des comptes rendus du 23 MARS 2023

Monsieur le Maire demande si tous les conseillers ont reçu le compte rendu et si quelqu'un a une remarque à formuler.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

Monsieur MATIGNON souhaite faire une remarque qui ne concerne pas le compte rendu mais le comportement de Monsieur DANEY, trésorier lors de la présentation du budget. Il indique avoir trouvé cavalier le rejet des documents qui avaient été proposés pour la présentation du budget.

2. Rapport du Maire dans le cadre de ses délégations

- Monsieur le Maire indique que la trésorerie est de 89 425,20€
- Monsieur le maire indique s'être rendu au dernier conseil communautaire qui n'appelle aucune observation de sa part.

3. Rapport des élus dans le cadre de leur délégation :

- Madame DESMORTIER indique s'être rendu au tirage au sort des jurés d'assises et précise que pour la commune c'est Madame MOUSSA qui a été sélectionnée.
- Monsieur MATIGNON indique s'être rendu à une réunion voirie pour le PATA (Pont à temps)
- Mme PILLET indique qu'elle a assisté à la réunion du SIVOS. Monsieur le Maire précise qu'à ce sujet il a rencontré Mme MOUSSA qui pour des raisons professionnelles va donner sa démission du SIVOS Grande Champagne Sud

4. DONATION BARREAU

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil municipal du courrier de « la France Mutualiste » qui nous informe que Monsieur BARREAU aujourd'hui décédé avait souscrit une assurance vie auprès de leurs services et avait désigné la commune comme bénéficiaire d'une somme de 10000€. Il rappelle au Conseil que ce Monsieur était un ancien combattant très attaché à la commune de Criteuil-la-Magdeleine. Il précise que deux de ces ancêtres qui sont également inhumés dans le caveau familial sont morts pour la France.

Il propose donc au conseil de statuer sur cette donation et dans le cas d'une acceptation de décider d'affecter ladite somme à la réhabilitation du cimetière, à savoir la construction d'un caveau communal et d'un ossuaire afin de se mettre en conformité avec la législation des cimetières.

Monsieur GUINET propose également de fleurir la tombe de Monsieur BARREAU à chaque fête de la Toussaint afin d'honorer sa mémoire et celle de ses aïeux Morts pour la France.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ✓ **DECIDE** d'accepter la donation de Monsieur BARREAU
- ✓ **Dit** que cette somme sera exclusivement affectée à la création d'un caveau communal et d'un ossuaire et sera donc inscrite dans le budget de la commune.
- ✓ **Dit** que la sépulture de Monsieur BARREAU sera fleurie chaque année à la période de la Toussaint

5. PEPITES PATRIMONIALES

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil municipal du courrier de Grand Cognac concernant le classement de certains biens de la commune en pépites patrimoniales. La Communauté d'agglomération a sélectionné deux pépites à savoir l'église saint Jean Baptiste et l'espace nature avec une préférence pour ce dernier.

Ce classement permettra d'installer à proximité un QR code qui permettra d'accéder à un contenu multimédia visant à la découverte de la pépité patrimoniale en question

Il propose donc au conseil de statuer sur cette question

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ✓ **DECIDE** d'accepter le choix de Grand Cognac à savoir « l'Espace Nature » au regard du grand nombre de randonneurs qui passent par cette structure et afin de permettre la mise en valeur de ce site.
- ✓ **Autorise** Grand Cognac à valoriser ce site via ce classement

6. PADD du PLUI

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil municipal du courrier de Grand Cognac concernant la Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) dans le cadre du PLUI.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ✓ **DECIDE** d'accepter le PADD tel que défini dans le dossier présenté par le Maire

7. Questions diverses :

- Mme CARNEL, qui représente Mme SANSONNET en tant que trésorière de l'Association de l'Eglise, indique qu'elle a rencontré la conservatrice du patrimoine qui était très satisfaite du travail effectué sur l'église. Elle précise que la conservatrice a demandé qu'un entretien annuel soit réalisé sur l'édifice et que cet entretien pouvait faire l'objet d'une demande de subvention à la DRAC. Par ailleurs, elle a également indiqué que pour le problème des pigeons la LPO pourrait sans doute donner un coup de main pour les éradiquer ou les gérer. Monsieur le Maire demande quand il sera possible de rouvrir l'église au public.

Mme CARNEL indique que les travaux ne sont pas encore terminés et qu'elle n'a pas de date pour le moment. Monsieur le Maire demande que l'on recontacte l'architecte pour que se soit le plus tôt possible.

Monsieur GUINET demande ce qu'il en est de l'intérieur de l'édifice. Il lui est répondu que d'ici la fin d'année il va être demandé à l'architecte un plan de financement pour pouvoir prendre une décision.

Séance clôturée à 19h00

Prochain conseil le 9 juin 2023 en deux parties une à 18h pour désigner les représentant aux élections sénatoriales et l'autre à 19h pour un conseil ordinaire.